



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Guadeloupe
Service Habitat et Bâtiment Durables
Accession à la Propriété et Amélioration de l'Habitat

Agence Nationale de l'Habitat 2020 Procédure ANAH

1- Etablissement d'un diagnostic du bâti par un professionnel qualifié

(sauf transformation d'usage)- Voir fiche diagnostic du bâti.

2- Dépôt du dossier à l'Anah

Composition du dossier :

- demande de subvention
- diagnostic du bâti
- justificatif de propriété :
 - < 50 000 € de travaux : taxe foncière sur le bâti
 - > 50 000 € de travaux : fiche d'immeuble (à retirer aux services des hypothèques) ou attestation du notaire ou titre de propriété de moins de 3 mois.
- devis détaillés descriptifs et estimatifs établis par une entreprise déclarée
- plan de financement si travaux > 100 000 €
- conventions de loyer en 2 exemplaires
- kbis et copie des statuts pour une personne morale

3- Notification de subvention par l'Anah et retour des conventions signées par la délégation locale

4- Paiement

a- Demande d'acompte

SUBVENTION	NBRE D'ACOMPTE
< 1500 €	<i>aucun acompte</i>
> 1501 € < 15 000€	<i>un acompte dès 25 % de travaux réalisés</i>
> 15 001 € < 30 000 €	<i>2 acomptes maximum</i>
> 30 000 €	<i>3 acomptes maximum</i>

Documents à transmettre :

- *demande d'acompte*
- factures détaillées des travaux réalisés (en original)
- RIB (en original)

b- Demande de solde (à l'achèvement des travaux) :

Documents à transmettre :

- demande de paiement
- RIB
- conventions de loyer et engagement du bailleur
- contrat de location
- avis d'imposition et assurance du locataire

Documentation et imprimés téléchargeables sur : www.anah.fr

Une aide en ligne : www.monprojet.anah.gouv.fr

Renseignements - Service instructeur :

Délégation locale de l'Anah

DEAL

Service Habitat et Bâtiment Durables (HBD)

Unité Accession à la Propriété et Amélioration de l'Habitat (APAH)

Route de Saint-Phy BP 54

97102 Basse-Terre cedex

Suzy MELFORT

Tél : 05 90 99 43 94

suzy.melfort@developpement-durable.gouv.fr

Sylvie MICHEL

Tél : 05 90 99 46 74

michel.sylvie@developpement-durable.gouv.fr